

SERVICES AUX ADHÉRENTS DE L'UNPI 49

1. Informer et conseiller

- Consultation sur place avec des spécialistes de l'immobilier (gestion locative, copropriété, fiscalité, travaux, droit du sol, ...)
- Formulaires à tarif préférentiel (baux d'habitation, baux meublés, baux commerciaux, carnet de quittance, états des lieux, ...)

2. Représenter et défendre

L'UNPI 49 défend les intérêts des propriétaires immobiliers auprès des services publics et de diverses commissions :

- Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H)
- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)
- Commissions départementales de conciliation des baux d'habitation et des baux commerciaux
- Commissions locales d'amélioration de l'habitat : département 49 et Angers-Loire-Métropole (CLAH)

3. Revue « 25 millions de propriétaires »

- 11 numéros par an pour mieux suivre l'immobilier.

ACCUEIL DES ADHERENTS (permanent : M. MASLARD)

- **Lundi après midi:** de 14 h 00 à 17 h 00.
- **Du Mardi à Vendredi:** de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 00.
- **Samedi matin:** de 10 h à 12 h 00.

INTERVENTIONS DES CONSULTANTS

Sur rendez-vous:

- M. CRASNIER, fiscalité : le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30.
- M. MAEHLER baux commerciaux : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de 10 h 00 à 12 h 00.
- M. MASLARD, la mise en location : les jours d'ouverture après 17 h.
- Me CIZERON, droit immobilier, droit de la copropriété : le 2^{ème} Jeudi du mois, 14 h 00 à 17 h 00.
- Me TOCQUEVILLE, notaire : le 2^{ème} Jeudi du mois de 10h00 à 12 h 00.
- M. BELLANGER, expert en bâtiment : le 1^{er} Jeudi du mois de 14 h à 17 h 00.

Aux permanences des intervenants :

- M. CHAUVAT, gestion locative : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00.
- M. PALOMBA, gestion locative : le mardi de 14 h 00 à 16 h 00.